

COMMUNE DE PETITE-FORET
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du 7 février 2023

Délibération n° : 23-02-10

9.1 Autres domaines de compétences des communes

CONVENTION D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX AVEC L'ASSOCIATION AGEVAL

L'an deux mil vingt-trois, le sept février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du premier février dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Véronique JOLY – Robert VANOVERSCHELDE – Elisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Christine HUET - Grégory SPYCHALA Dominique DAUCHY - Tiphanie OTLET

Étaient excusés

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET
Dominique CORREA a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA
Dorothee MARTIN a donné pouvoir à Dominique DAUCHY

Étaient absents

François STASINSKI - Claudine GENARD - Sylvia PISANO - Léa DEQUAYE - Gérard QUINET - Claudine HERLIN

Nombre de suffrages exprimés : 21

Votes Pour : 21

Vote Contre : 0

Abstention : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux et des écoles, la collectivité souhaite signer une convention avec l'Association AGEVAL.

CONSIDÉRANT que ce partenariat permet de mettre en place un programme d'actions liées à l'insertion sociale et professionnelle.

CONSIDÉRANT que l'association AGEVAL s'engage à accueillir les bénéficiaires proposés par le dispositif d'insertion sous réserve qu'ils correspondent aux critères d'accueil et de mettre en œuvre tous les moyens en termes de suivi et d'accompagnement social, de formation et de prospection des entreprises pour conduire ces personnes en contrat aidé vers un emploi stable.

CONSIDÉRANT que pour permettre à l'association AGEVAL de mener à bien l'objectif fixé, qui représente un intérêt pour la population, la ville de Petite-Forêt lui attribue un concours financier, sous

forme de participation dont le montant est fixé forfaitairement à 70 492.12€ TTC au titre de l'année 2023 (du 01/01/2023 au 31/12/2023).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention pour le nettoyage des bâtiments avec l'Association AGEVAL pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 pour un montant de 70 492.12€ TTC.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le : 15 février 2023

Acte transmis au contrôle de légalité le : 10 février 2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire



Sandrine GOMBERT